

## Bulletin Départemental d'Informations n°7

mardi 26 février 2019

Ce bulletin présente l'**organisation des qualifications départementales à la Coupe de France M11**

### 1. Présentation de cette nouvelle compétition M11 : Coupe de France des clubs

La Fédération Française de Volley a décidé d'organiser les premières finales de Coupe de France des clubs pour les catégories M11 masculines et féminines. Cette nouvelle compétition « remplacera » les habituels TSD M11 auxquels succédaient les tournois inter-zones ou les finales nationales.

La Ligue nous a demandé très récemment d'organiser au sein du département une phase qualificative à des finales régionales, qui elles-mêmes qualifieront 5 équipes féminines et 6 équipes masculines pour les finales nationales. Notre département a ainsi droit à **3 équipes qualifiées par genre pour les finales régionales**.

Encore plus récemment, la date butoir initiale définie par la Ligue a été repoussée (du 11 mars au 1er avril), nous permettant cette organisation. Les délais restent toutefois extrêmement courts.

Voici les dates retenues par la FFV et la LIFVB :

- Finales régionales : les dimanches 14 avril et 26 mai,
- Finales nationales : les 21, 22 et 23 juin prochain.

Informations complémentaires :

- Cette compétition est ouverte à l'ensemble des licenciés M11 et M9.
- **Un GSA pourra qualifier au plus deux équipes par genre pour les qualifications régionales, sachant que seule une équipe pourra se qualifier pour les finales nationales.**

### 2. RPE des finales de Coupe de France M11

Voici un extrait du RPE de la FFV concernant cette épreuve finale :

Art 9 – Particularités Réglementaires de l'épreuve Finale – CDF M11 (2x2)

« Les règles du jeu 6x6 s'appliqueront à l'exception des points particuliers suivants :

- Dimensions du terrain 5m x 10 m. - Hauteur du filet 1m.90
- 2 joueurs sur le terrain & 1 ou 2 joueurs remplaçants – remplacement identiques aux règles du 6x6.
- Match en 2 sets gagnants de 15 points avec 1 temps mort entraîneur et 1 temps mort technique à 8 (accompagné du changement de côté au set décisif) pour chacun des sets.
- Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent. Un serveur est limité à 3 services consécutifs (même dans le cas de son remplacement) ; son partenaire devient ensuite le serveur. Quand l'équipe en réception a gagné le service ses joueurs « tournent » d'une position, donc effectuent l'inversion avec le serveur précédent de l'équipe ».

**Toutefois la FFV et la LIFVB autorisent des aménagements réglementaires pour les phases qualificatives départementales :**

- pour des raisons d'organisation, la CRS autorise les dimensions de terrain suivantes : 4,5m x 10m (pour les phases de qualifications départementales et régionales) - Hauteur du filet 1m.90.
- pour la phase de qualification départementale, le choix de la formule sportive est à la charge de chaque comité selon le nombre d'équipes engagées.

### **3. Organisation des qualifications départementales**

La date retenue pour cette phase départementale est le **dimanche 24 mars 2019**.

Vu les délais, nous vous demandons de vous engager au plus tôt via le formulaire en ligne prochainement disponible sur le site du comité (le lien direct vous sera envoyé au plus tôt).

Il vous faudra renseigner le nombre d'équipes par genre et le nom du gymnase éventuellement disponible (adresse et créneau horaire).

**Attention !!** Dans le cas où trois équipes au plus s'engagent, aucun tournoi qualificatif ne sera organisé et ces équipes seront automatiquement qualifiées pour la phase régionale.

Les formules seront communiquées prochainement.

### **4. Contact**

Vous pouvez contacter la CDS77 par mail à l'adresse suivante : [sportive@cdvb77.fr](mailto:sportive@cdvb77.fr)